



PLANCHE CENTRE SUD

- Bernin
- Domène
- Le Versoud
- Montbonnot-Saint-Martin
- Murianette
- Saint-Ismier
- Saint-Nazaire-les-Eymes
- Villard-Bonnot

Vu, pour être annexé à mon arrêté du 30 JUL. 2007

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Plan de prévention des risques d'inondation de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan à l'amont de Grenoble

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Chaque zone de risque est référencée par deux indices au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
 ** le second à la nature du risque
 (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes, en majuscule pour les autres cas)
 *** le troisième à la nature de la zone

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdiction	I, I1, I2, I3 Crues de l'Isère
Champs d'inondation contrôlée	
Zones de contraintes particulières	Localisation du risque ***
Zones de contraintes moyennes	a : espaces agricoles
Zones de contraintes faibles	s : champs d'inondation contrôlée
Zones de contraintes faibles (crue historique et remontées de nappe)	u : zones urbaines ou d'activités existantes et futures
	n : espaces naturels
Périmètre de la crue historique	Brèches
Limites communales	Ouvrages hydrauliques
Parcelles cadastrales	© IGN BD ORTHO (2003)
Bati	

